Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **SEAMAC GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.4 17.03.2023 50001146 Date de la première version publiée:

10.06.2019

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit SEAMAC GOLD

**Autres moyens d'identification** 

Code du produit 50001146

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

lées

Utilisation de la subs-

tance/du mélange

Un engrais avec des micronutriments pour une utilisation dans

l'agriculture et l'horticulture

Restrictions d'emploi re-

commandées

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur FMC France

11 bis Quai Perrache

69002 LYON France

Téléphone: 04 37 23 65 70 Téléfax: 04 78 71 08 46

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez: Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):

+32 14 58 45 45

Urgence médicale:

Centres antipoison en France: Paris: 01.40.05.48.48 Lyon: 04.72.11.69.11 Marseille: 04.91.75.25.25

Marseille: 04.91.75.25.2 Lille: 0800 59 59 59

ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi

au vendredi

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **SEAMAC GOLD**

Version Date de révision: 1.4 17.03.2023

Numéro de la FDS:

50001146

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

10.06.2019

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

# Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

 $\langle \hat{\cdot} \rangle$ 

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : Prévention:

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: La-

ver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un méde-

cin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

# Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acide nitrique

### Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **SEAMAC GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.4 17.03.2023 50001146 Date de la première version publiée:

10.06.2019

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

### Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acide nitrique		Ox. Liq. 2; H272 Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 3; H331 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 EUH071  Limite de concentration spécifique Ox. Liq. 3; H272 >= 65 % Skin Corr. 1A; H314 >= 20 % Skin Corr. 1B; H314 5 - < 20 % Ox. Liq. 3; H272 70 - < 99 % Ox. Liq. 2; H272 >= 99 % Eye Dam. 1; H318	>=1-<5
		>= 3 % Eye Irrit. 2; H319 1 - < 3 % Skin Irrit. 2; H315 1 - < 5 %	

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **SEAMAC GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.4 17.03.2023 50001146 Date de la première version publiée:

10.06.2019

		Eye Dam. 1; H318 >= 3 % Eye Irrit. 2; H319	
		1 - < 3 % Skin Irrit. 2; H315 1 - < 5 %	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 2,65 mg/l	
		2,650265 mg/l	
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 Facteur M (Toxicité	>= 0,025 - < 0,05
		aiguë pour le milieu aquatique): 10	
		Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1; H317 >= 0,05 %	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 500,0 mg/kg 490 mg/kg	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# SEAMAC GOLD

Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

1.4

17.03.2023

50001146 Date de la première version publiée:

10.06.2019

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation

En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

de sécurité et appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

En cas d'ingestion

Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

priés

Moyens d'extinction inappro- : Jet d'eau à grand débit

priés

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

Ammoniac

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

toxiques.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **SEAMAC GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.4 17.03.2023 50001146 Date de la première version publiée:

10.06.2019

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la particuliers des pompiers lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en inter-

dire l'accès à toute personne non autorisée.

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel

de protection adapté peut intervenir.

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou

d'ammoniaque.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula- : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **SEAMAC GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.4 17.03.2023 50001146 Date de la première version publiée:

10.06.2019

tion sans danger Éviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-

sion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de

sécurité.

Précautions pour le stockage :

en commun

Ne pas entreposer près des acides.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Les engrais

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
acide nitrique	7697-37-2	STEL	1 ppm 2,6 mg/m3	2006/15/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
		VLCT (VLE)	1 ppm 2,6 mg/m3	FR VLE
Information sup- plémentaire	Valeurs limites réglementaires indicatives			

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **SEAMAC GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.4 17.03.2023 50001146 Date de la première version publiée:

10.06.2019

# Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
dihydrogénoortho- phosphate de potas- sium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14,82 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,35 mg/m3
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	70 mg/kg
urée	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	292 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	292 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	580 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systé- miques	580 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	125 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	125 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	580 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Dermale	Aigu - effets systé- miques	580 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	42 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Oral(e)	Aigu - effets systé- miques	42 mg/kg p.c./jour
1,2-benzisothiazole- 3(2H)-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,81 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,966 mg/kg
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,2 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,345 mg/kg

# Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
urée	Eau douce	0,47 mg/l
	Eau de mer	0,047 mg/l
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Eau douce	0,00403 mg/l
	Eau de mer	0,000403 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,03 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0499 mg/l
	Sédiment marin	0,00499 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

## Équipement de protection individuelle

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **SEAMAC GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.4 17.03.2023 50001146 Date de la première version publiée:

10.06.2019

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser

ce produit.

Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son

mode d'emploi.

S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de

travail.

Porter un équipement de protection adéquat.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Forme : suspension

Couleur : brun foncé

Odeur : Légère odeur d'algue

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supé-

rieure / Limite d'inflammabilité

Donnée non disponible

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **SEAMAC GOLD**

Version 1.4

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

17.03.2023 50001146

Date de la première version publiée:

10.06.2019

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Point d'éclair

ir : Donnée non disponible

Température d'autoinflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

pН

: 2,0 - 3,0

Viscosité

Viscosité, dynamique

Donnée non disponible

Viscosité, cinématique

Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : dispersable

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : 1,19 - 1,22

Densité : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

Répartition de la taille des

particules

Donnée non disponible

Forme : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Donnée non disponible

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **SEAMAC GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.4 17.03.2023 50001146 Date de la première version publiée:

10.06.2019

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité** 

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

Des bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Émanations toxiques

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## **SEAMAC GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.4 17.03.2023 50001146 Date de la première version publiée:

10.06.2019

#### **Composants:**

acide nitrique:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 2,65 mg/l

Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au

Règlement (CE) No. 1272/2008

CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,65 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Estimation de la toxicité aiguë: 2,650265 mg/l

Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

DL50 (Rat, mâle et femelle): 490 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 490 mg/kg

Méthode: Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

**Produit:** 

Résultat : Irritation sévère de la peau

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes

sensibles.

**Composants:** 

acide nitrique:

Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## **SEAMAC GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.4 17.03.2023 50001146 Date de la première version publiée:

10.06.2019

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 72 h

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Produit:** 

Résultat : Irritation des yeux

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

#### **Composants:**

### 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Espèce : Cornée bovine

Méthode : OCDE ligne directrice 437 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Espèce : Lapir

Méthode : EPA OPP 81-4

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

# Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

# 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Espèce : Cochon d'Inde Méthode : FIFRA 81.06

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

#### acide nitrique:

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **SEAMAC GOLD**

Version Da 1.4 17

Date de révision: 17.03.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50001146

Date de la première version publiée:

10.06.2019

Génotoxicité in vitro

Type de Test: essai de mutation inverse

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: positif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo

Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris (mâle) Voie d'application: Oral(e)

Résultat: positif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Espèce: Souris (mâle) Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

Résultat(s) positif(s) de tests de mutagénicité in vivo sur des cellules somatiques, soutenus par des résultats positifs de tests in vitro d'études de mutagénicité ou de la relation structure chimique activité pour connaître la mutagénicité sur les

cellules germinales.

### 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Génotoxicité in vitro

Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames Méthode: OCDE ligne directrice 471

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## **SEAMAC GOLD**

Version 1.4 Date de révision: 17.03.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50001146

Date de la première version publiée:

10.06.2019

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Espèce: Rat (mâle)

Type de cellule: Cellules du foie Voie d'application: Ingestion Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

## Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

#### acide nitrique:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 270, 750, 1500 mg/kg/day

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1.500 mg/kg

p.c./jour

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: >= 1.500

mg/kg p.c./jour

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'un traitement unique: 53 jr

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1.500 mg/kg p.c./jour

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## **SEAMAC GOLD**

Version 1.4 Date de révision: 17.03.2023

Numéro de la FDS:

50001146

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

10.06.2019

Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 1.500 mg/kg p.c./jour

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle

Voie d'application: Ingestion

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 18,5 Poids corpo-

rel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 48 Poids cor-

porel mg / kg

Fertilité: NOAEL: 112 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Aucune incidence sur les paramètres de repro-

duction.

Méthode: OPPTS 870.3800

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

acide nitrique:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

acide nitrique:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : 1500 mg/kg p.c./jour

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **SEAMAC GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.4 17.03.2023 50001146 Date de la première version publiée:

10.06.2019

Voie d'application : Oral(e)

Dose : 0, 250, 750, 1500 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 422

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Lapin, mâle
LOEC : 50 µg/m3
Voie d'application : Inhalation
Atmosphère de test : vapeur
Durée d'exposition : 4 weeks

Dose : 50, 150, and 450 ug/m3

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 15 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 28 d

Méthode : OCDE ligne directrice 407

Symptômes : Irritation

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 69 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 90 d

Symptômes : Irritation, Perte de poids corporel

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : Donnée non disponible

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## **SEAMAC GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.4 17.03.2023 50001146 Date de la première version publiée:

10.06.2019

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### **Composants:**

acide nitrique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Truite Arc en Ciel): 4.400 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 6.650 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 490 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Diatomée marine): > 419 mg/l

Durée d'exposition: 10 jr

Type de Test: Essai en statique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

CE50 (Diatomée marine): > 1.700 mg/l

Durée d'exposition: 10 jr Type de Test: Essai en statique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: 58 mg/l

Durée d'exposition: 30 jr

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Type de Test: Essai en dynamique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

### 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **SEAMAC GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.4 17.03.2023 50001146 Date de la première version publiée:

10.06.2019

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinodonte à tête de mouton): 16,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,15 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,070

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,04

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 10

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 24 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 (boue activée): 12,8 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

### **Composants:**

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Durée d'exposition: 56 jr

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **SEAMAC GOLD**

Version 1.4 Date de révision: 17.03.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50001146

Date de la première version publiée:

10.06.2019

Facteur de bioconcentration (FBC): 6,62 Méthode: OCDE ligne directrice 305

Remarques: Cette substance n'est pas considérée comme

persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,7 (20 °C)

pH: 7

log Pow: 0,99 (20 °C)

pH: 5

#### 12.4 Mobilité dans le sol

#### **Composants:**

#### 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Koc: 9,33 ml/g, log Koc: 0,97

Méthode: OCDE ligne directrice 121

Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans

l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Nocif pour les organismes aquatiques.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **SEAMAC GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.4 17.03.2023 50001146 Date de la première version publiée:

10.06.2019

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## SEAMAC GOLD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.4 17.03.2023 50001146 Date de la première version publiée:

10.06.2019

IATA (Passager) Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises

en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

l'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

acide nitrique ...% [C ≤ 70 %] (ANNEXE I)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise

Non applicable

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## SEAMAC GOLD

1.4

Version Date de révision:

17.03.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -50001146

Date de la première version publiée:

10.06.2019

des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: 84, 65

Surveillance médicale renfor- : Le produit n'a pas de propriétés CMR

cée (R4624-18)

## Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

# Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

**TCSI** Listé ou en conformité avec l'inventaire

**TSCA** Le produit contient une (des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC Listé ou en conformité avec l'inventaire

DSL Tous les composants de ce produit sont sur la liste cana-

dienne LIS

**ENCS** N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI N'est pas en conformité avec l'inventaire

**PICCS** N'est pas en conformité avec l'inventaire

**IECSC** N'est pas en conformité avec l'inventaire

**NZIoC** N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI N'est pas en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour phrase H

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **SEAMAC GOLD**

Version 1.4	Date de révision: 17.03.2023		méro de la FDS: 001146	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 10.06.2019
H290		:	Peut être corrosif	pour les métaux.
H302		:	Nocif en cas d'ingestion.	
H314		:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
H315		:	Provoque une irrit	tation cutanée.
H317		:	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H318		:	Provoque de grav	res lésions des yeux.
H331		:	Toxique par inhalation.	
H400		:	Très toxique pour	les organismes aquatiques.
H411		:	Toxique pour les onéfastes à long te	organismes aquatiques, entraîne des effets erme.
EUH07	<b>'</b> 1	:	Corrosif pour les voies respiratoires.	

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Ox. Liq. : Liquides comburants
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

2006/15/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme

FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé;

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **SEAMAC GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.4 17.03.2023 50001146 Date de la première version publiée:

10.06.2019

NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

# Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Skin Irrit. 2 H315 Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

Eye Irrit. 2 H319 Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

#### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

# Préparé par

#### **FMC** Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR / FR